



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **7 octobre 2024**, à compter de **19h00** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Présences :

Yves Bourassa, conseiller 1
Véronique Lemire, conseillère 2
Linda Pomerleau, conseillère 3
Pierre Dénommmé, conseiller 4
Michel Ayotte, conseiller 5
Luc Bernèche, conseiller 6

Absences : Aucune

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h00.

2.1 Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'au le public présent. Elle souhaite bonne chasse à tous les chasseurs potentiels et bon repos lors de la fin de semaine de l'Action de Grâce.

7624-10-24

3.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Compte à payer pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024
 - 6.2 Factures - Atkins Realis (ajouté)
- 7. DÉPÔT DE RAPPORTS**
 - 7.1 Rapport de la mairesse
 - 7.2 Rapport des travaux publics
 - 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.4 Rapport de la DG
 - 7.4.1 Suivi - Centre Communautaire
 - 7.4.2 Suivi – Parc des aînés
 - 7.4.3 Suivi - Route 101 appartenant à la municipalité
 - 7.4.4 Suivi - Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale)

7.4.5 Acceptation PRIMEAU 2023 - Volet 1.1 - Projet traitement d'eau potable

7.4.6 Suivi - Réparation de la grappe/niveleuse municipale

7.5 Rapport des Élus

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Vente de garage

8.2 Dépôt de projet "Golf Miniature" dans le programme FRR Volet 4 - Soutien à la vitalisation

8.3 Résolution - FRR - Volet 3 - Promotion des activités du milieu

8.4 Recommandation à la CPTAQ, sur la demande d'Hydro-Québec, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 3 309 712 du cadastre du Québec.

8.5 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

9.1 Adoption de programmes en matière de prévention et de sécurité incendie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Adoption du règlement No 271 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction No 143.

10.2 Dépôt du règlement No 270 pour modifier le règlement sur les usages conditionnelles (No 205) : pour y assujettir tous types de projets

11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE

11.1 Fossé côté nord/est - Pluvial de la salle communautaire

12. VOIRIE

12.1 Achat d'une débroussailleuse

12.2 Sable / gravier - FDA Transport Inc.

12.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2024-03

12.4 Dépôt projet de règlement d'emprunt 2024-03 décrétant une dépense et un emprunt de 190 798 \$ pour l'achat d'un bâtiment situé au 627 Route 101 Sud sur le lot du cadastre du Québec portant le No 2 850 138

12.5 Résolution - Programme aide à la voirie locale - PPA-CE 2024

12.6 Suivi - Garage Trudel (ajouté)

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Projet de murale Post Card

13.2 Demande d'aide financière – Skidélec

13.3 Demande d'aide financière Volet culturel – Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec

14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ

14.1 Campagne de financement - Fondation Philippe CHabot

14.2 Campagne de financement - Association Pulmonaire 2024

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Plainte - Chiens errants (ajouté)

15.2 Demande de don - Club de l'âge D'Or Nédélec (ajouté)

15.3 Absence de la DG (ajouté)

16. CORRESPONDANCE

16.1 Confirmation du No de Décret relatif à la constitution de la RISIT

17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 7 OCTOBRE 2024

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par le public à ce moment-ci.

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024

Le point 5.1 est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

7625-10-24

6.1 Comptes payés et à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2024

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du **1er au 30 septembre 2024** :

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (25 277.95 \$ et 35 119.88 \$) pour un total de 60 397.83\$.

Il est aussi ajouté aux comptes à payer une facture pour les travaux du 1er au 30 septembre 2024, au montant de 389 826.43 \$, pour le projet Centre communautaire, ce montant sera payé avec l'emprunt temporaire prévu à cet effet.

Il est aussi résolu qu'un transfert de fonds du compte 02 32000 516 (location machinerie et équipement) un montant de 1 760.00 \$ sera transféré au compte 02 32000 643 (achat petits outils et équipement) pour permettre l'achat d'équipement de voirie.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 7 octobre 2024.

7626-10-24

6.2 Factures - Atkins Realis

ATTENDU QUE la firme AtkinRealis est la firme d'ingénieur qui travaille sur le projet assainissement des eaux usées, le pluviale, et les égouts ;

ATTENDU QUE la firme AtKINS Realis est la firme d'ingénieur qui travaille aussi sur le projet du traitement de l'eau potable ;

ATTENDU QUE le Rapport d'Ingénierie Conceptuelle sur l'usine de traitement de l'eau potable était censé être présenté aux membres du conseil en janvier 2024 ;

ATTENDU QUE nous sommes rendus en octobre 2024 et que ledit rapport n'est toujours pas prêt à être présenté et adopté par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE la firme AtkinsRealis présente des factures de travaux accomplis, mais on n'a pas de rapport à nous présenter ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Il est proposé par Pierre Dénommé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de retenir le paiement de factures jusqu'à ce que la firme Atkins Realis présente l'avancement des études dans les deux dossiers respectifs.

7.1 Rapport de la mairesse

18 septembre 2024 : Conseil de la MRCT à Témiscamingue

1. Renouvellement de l'entente "Raid-Témiscamingue 2025" une somme de 175 000\$ sera investie dans cet évènement.
2. Création d'un OBNL en logement social et abordable sera mis en place.
3. Le prix du leadership municipal - La table de concertation Vie citoyenne de Nédélec n'a pas été retenue.

25 au 28 septembre 2024 : Congrès du FQM 2024 à Québec

Ateliers très intéressants :

1. Responsabilité personnelle d'un administrateur OBNL
2. Loi 25 - Protection des renseignements personnels
3. Au secours mon DG quitte.
4. Mieux comprendre l'intervention policière (en situation d'état mental perturbé)

5. Coopération en développement économique local (Raid-Témiscamingue)
6. Des moyens pour soutenir nos commerces de proximités
7. Conférence de Pierre Lavoie

1er octobre 2024 : Présentation du rapport sur le flux des transports au Témiscamingue.

Mot de la mairesse :

Le grand défi Pierre Lavoie un projet à mettre au calendrier 2025 pour la municipalité de Nédélec. À suivre.

7.2 Rapport des travaux publics

Shawn Robillard informe les membres que la niveleuse de la municipalité a été réparée par B & G Industrial, elle est maintenant fonctionnelle.

Un conseiller demande si une clôture à neige sera installée dans les limites du nouveau Parc des Aînés afin de préserver la pelouse tout fraîchement installée cet été lors de la réfection du parc.

Un conseiller souligne que le nouveau rapport des travaux publics est apprécié, ils comprennent mieux les travaux qui ont été faits durant le mois en cours.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Aucune question n'est posée sur le rapport présenté par l'employé de soutien au développement.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommé, DG fait un survol sur les dossiers en cours.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommé, DG informe les membres du conseil que les travaux de construction pour le centre communautaire ont été arrêtés en raison du manque de personnel. Mais les travaux sont cédulés de recommencer le 8 octobre 2024.

Elle informe les membres que nous avons reçu notre première facture pour les travaux effectués du 1er au 30 septembre 2024.

7.4.2 Suivi - Parc des Aînés

Lise Dénommé, DG, informe les membres du conseil que les travaux sont à 95% terminés, et que le mini bloc sanitaire va être mis en mode hivernal dans les jours qui viennent.

Les membres envisagent de faire l'inauguration du nouveau parc des aînés en mai 2025, lorsque la belle température sera de retour. À suivre.

7.4.3 Suivi - Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale)

Lise Dénommmé, DG informe les membres qu'une demande d'aide financière a été déposée au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réparation de 16 ponceaux qui avaient été repérés par l'équipe du Plan d'Intervention PIRRL. Une réponse est prévue en décembre 2024 ou au plus tard en début d'année 2025.

7.4.4 Suivi - Route 101 appartenant à la municipalité

Lors de la séance du 16 septembre 2024, un citoyen se questionnait sur une portion de la route 101 qui semblait appartenir à la municipalité.

Le 17 septembre 2024 une demande de vérification auprès du ministère de Transport et de mobilités durables (ci-après, appeler MTMD), à savoir qui est le propriétaire/responsable de cette portion de la route 101.

Après vérification auprès du MTMDQ, il s'avère que cette portion de route est effectivement à la municipalité de Nédélec, mais cela dit, l'entretien et réfection de cette route est sans exception sous la responsabilité du MTMDQ.

7.4.5 Acceptation PRIMEAU 2023 - Volet 1.1 Projet Traitement d'eau potable

Lise Dénommmé, DG informe les membres du conseil qu'un dépôt de projet avait été fait dans le programme PRIMEAU 2024 - Volet 1.1 "Projet traitement d'eau potable" en août 2024. Une lettre de confirmation a été reçue par courriel en date du 26 septembre 2024.

Nous pouvons déposer toutes factures non réclamées sur la TECQ 2019-2023 dans le programme PRIMEAU 2023 volet 1.1, rétroactif au 6 juillet 2022, pour un remboursement desdites factures. À suivre.

7.4.6 Suivi - Réparation de la gratte/niveleuse municipal

Lise Dénommmé, DG informe les membres que la gratte/niveleuse de la municipalité a du être réparée au niveau de la boîte d'embrayage. Une soumission budgétaire a été reçue au montant de 1 500\$ + taxes applicables. En attente de la facture finale.

7.5 Rapport des Élus

Pierre Dénommmé, conseiller informe les membres du conseil qu'une première rencontre avec Linda Pomerleau a été faite afin de mettre en place une grille d'évaluation sur les demandes d'aide et/ou assistance aux organismes de Nédélec. La conception de cette grille sera étalée sur trois 3 présentations aux membres du conseil, afin d'obtenir l'opinion de tous. À suivre.

Pierre Dénommmé, conseiller informe les membres du conseil que le nouveau CA sur le comité du Château Darveau avance bien, l'électricité au rex de chaussée été complété la semaine dernière, ainsi que l'installation du nouveau chauffe-eau. Les membres du CA vont organiser quelques activités au Château Darveau le samedi 26 octobre 2024, lors de la cueillette de bonbons sur le territoire de Nédélec. À suivre.

Linda Pomerleau, conseillère et membre de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec informe les membres que les membres du CA sont à organiser la Fête de Noël 2024. De belles activités sont au programme, à être confirmé avant d'en faire l'annonce publiquement. À suivre.

8.1 Vente de garage

Le point 8.1 est reporté à une prochaine séance.

7627-10-24

8.2 Dépôt de projet "Golf Miniature" dans le programme FRR Volet 4 - Soutien à la vitalisation

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du projet « Golf Miniature » situé 740 Route 101 sud, dans le programme FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation, afin de promouvoir la vie culturelle au sein de la municipalité de Nédélec ;

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent et appuient le Projet Golf Miniature tel que présenter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu majoritairement par les conseillers présents d'approuver et d'appuyer le projet « Golf Miniature » tel que présenté par la directrice générale et l'agent de développement de la municipalité de Nédélec ;

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

Yves Bourassa, et Michel Ayotte conseillers sont contre cette décision.

7628-10-24

8.3 RÉOLUTION - FONDS RÉGION ET RURALITÉ FRR - VOLET 3 - PROMOTION DES ACTIVITÉS DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions Ruralité (ci-après appelé FRR) Volet 3 accorde un montant maximal de 2 500\$ par municipalité dans le cadre de la promotion d'évènement, d'activités, des sites et/ou des attraits sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec a cumulé un montant de 4 572.20 \$ taxes nettes dans la promotion et enseignes afin de promouvoir les attraits et services offerts sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie de cette résolution

QUE la municipalité s'engage à remplir le formulaire du FRR Volet 3 - Promotion des activités du milieu, et de fournir toutes factures et preuve de paiement entourant les dépenses faites dans la promotion des attraits sur son territoire;

Il est donc proposé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement par les conseillers présents de déposer une demande de remboursement au FRR volet 3 - Promotion des activités du milieu au montant maximum 2 500\$.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse ainsi que Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7629-10-24

8.4 Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, sur la demande d'Hydro-Québec, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 3 309 712 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec pour l'installation de 3 ancrages le long d'une ligne contournant les travaux de remplacement du ponton P-12104 (route 101 Nord). L'autorisation demandée vise une superficie très faible (environ

90 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact limité sur le potentiel agricole et les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants ainsi que sur le maintien et le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact sur les contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que le projet (vu sa faible superficie) n'aura pas d'impacts sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'ancrages pour solidifier des poteaux électriques, il n'y a pas de terrains appropriés disponibles en zone blanche pour accueillir ce projet;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Michel Ayotte et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de Nédélec appuie la demande d'Hydro-Québec (présentée à la commission de protection du territoire agricole du Québec) pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, d'une superficie d'environ 90 mètres carrés, sur une partie du lot 3 309 712 du cadastre du Québec.

7630-10-24

8.5 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa,
et résolu à l'unanimité par les conseiller présents

QUE ce conseil autorise madame Lyne Ash, mairesse à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise madame Lyne Ash, mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Madame Lyne Ash, mairesse proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux.

Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement.

7631-10-24

9.1 Adoption de programmes en matière de prévention et de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le Schéma révisé de couverture de risque incendie de la MRC de Témiscamingue (ci après le « schéma ») prévoit des objectifs liés, notamment, à la prévention et à la sécurité incendie qui requièrent l'adoption de certains programmes afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus de renouvellement du schéma, les municipalités et la Régie doivent adopter et mettre en place les différents programmes ainsi requis en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la RISIT recommandent aux municipalités locales participantes l'adoption des programmes suivants, qui sont déposés au conseil municipal, en matière de prévention et sécurité incendie :

1. Programme de mise à jour de la réglementation municipale en sécurité incendie ;
2. Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ;
3. Programme d'inspection périodique des risques plus élevés ;
4. Programme d'activités de sensibilisation du public ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Dénommmé
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les quatre programmes ci-haut mentionnés déposés au conseil municipal et qui ont été recommandés par la RISIT.

DE TRANSMETTRE la présente résolution sans délai à la RISIT pour les fins d'un suivi approprié auprès de la MRC de Témiscamingue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7632-10-24

10.1 Adoption de règlement No 271 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction No 143

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du **16 septembre 2024**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Dénommmé, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

QUE le Règlement No 271 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction No 143 soit adopté et qu'une copie soit annexée au présent procès-verbal comme si au long récité.

10.2 Adoption du règlement No 270 modifiant le règlement sur les usages conditionnels No 205: pour y assujettir tous types de projets ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 205 sur les usages conditionnels pour y assujettir tous types de projets;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 12 août 2024, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation et d'un second projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Pomerleau
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

Que le présent règlement No 270 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dudit règlement No 270, les modifications suivantes soient apportées au règlement sur les usages conditionnels numéro 205 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'article 11 dit que toute demande doit faire l'objet d'un avis public, sur le terrain visé par la demande. Le texte est modifié par l'ajout suivant : « ou en bordure du chemin carrossable le plus près de l'emplacement visé ».

Article 3 : La phrase suivante est ajoutée à l'article 15 : « tout genre d'usages ou d'activités pourra être autorisé. ».

Article 4 : Le règlement actuel détaille les critères et les documents à fournir pour une demande concernant une maison mobile. Les articles suivants sont ajoutés pour traiter les autres types de projets :

Article 15.2 : Les critères, servant à évaluer toute autre demande qu'une maison mobile, sont les suivants (le respect de chacun de ses critères n'est pas obligatoire) :

- La compatibilité du projet avec le milieu;
- Les conséquences et inconvénients du projet sur les propriétés avoisinantes;
- La disponibilité d'autres emplacements plus adéquats qui aideraient à réduire les risques de conflit;
- Les effets du projet sur le développement économique de la municipalité.

Article 15.3 : Les informations et documents qui doivent accompagner la demande (pour toute demande autre qu'une maison mobile) sont les mêmes que ceux exigés dans le règlement sur les permis et certificats, dans le règlement sur les PIIA pour une demande similaire ou tout renseignement nécessaire au comité consultatif d'urbanisme pour analyser le projet.

Article 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue **le 7 octobre 2024.**

Avis de motion donné le	12 août 2024
Adoption du premier projet	12 août 2024
Avis de l'assemblée de consultation publique	16 septembre 2024
Second projet	16 septembre 2024
Avis (demande de référendum)	20 septembre 2024
Adoption finale	7 octobre 2024
Certificat de conformité (MRC)	
Avis et d'adoption et d'entrée en vigueur	

11.1 Fossé côté nord/est - Pluvial de la salle communautaire

Le point 11.1 est reporté à la prochaine séance, en attente d'une soumission des Entreprises Joliceur.

7634-10-24

12.1 Achat d'une débroussailleuse

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une débroussailleuse FS 460 CEMK au coût de 1759.11 \$ taxes incluses, afin de remplacer notre débroussailleuse qui n'est plus réparable.

7635-10-24

12.2 Sable / gravier - FDA Transport Inc

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de mobilité durable du Québec (ci-après appelé MTMDQ) a érigé une voie de contournement afin de leur permettre la réfection de la Route 101 en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDQ a offert à la municipalité la totalité du gravier utilisé pour la mise en place de ladite voie de contournement lors du démantèlement de celle-ci en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait du rechargement de gravier dans les rangs de gravier sur son territoire à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de la quantité restante est considérable et plus sableuse dont son utilité est moins favorable pour l'utilité de la municipalité ;

COONSIDÉRANT QUE FDA Transport Inc entrepreneur en déneigement désire acheter une partie de ladite partie sableuse pour son utilité hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des recherches avec les entrepreneurs de la région pour la moyenne des prix pour ce genre de sable ;

CONSIDÉRANT QUE le sable de ce genre se vend à 7,00 \$/tonne déjà tamisé ;

CONSIDÉRANT QUE FDA Transport doit mobiliser un équipement spécialisé afin de tamiser le sable avant son utilisation et que les coûts pour tamiser peut varier entre 3,00 à 3,50 \$/tonne ;

CONSIDÉRANT QUE FDA Transport Inc appartient une balance sur le loader afin de faire une bonne gestion du tonnage tamisé ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présent qu'une partie du gravier un peu plus sableux soit vendu à FDA Transport Inc au coût de 4.00\$/tonne pour une quantité de 700 à 800 tonnes de sable.

12.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2024-03

Madame Véronique Lemire, conseillère, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-03 décrétant une dépense de 190 798 \$ et un emprunt 190 798 \$ pour l'achat du bâtiment situé au 627 Route 101 Sud, sur le lot du cadastre du Québec portant le no 2 850 138.

12.4 Dépôt du projet de Règlement d'emprunt 2024-03 Décrétant une dépense et un emprunt de 190 798 \$ pour l'achat du Bâtiment au 627 Route 101 Sud sur le lot du cadastre du Québec portant le No 2 850 138

Le point 12.4 est reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

7636-10-24

12.5 Résolution - Programme aide à la voirie locale - PPA-CE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité les membres du conseil de la municipalité de Nédélec approuvent les dépenses au montant de 24 498,33 \$ taxes nettes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12.6 Suivi - Garage Trudel

Une évaluation de la valeur marchande sur le garage Trudel situé au 627 Route 101 Sud, sur le lot du cadastre du Québec portant le No 2 850 138 avait été faite par monsieur René Collard, évaluateur agréé ;

L'évaluation de la valeur marchande fait par monsieur René Collard, É-A se chiffre à un total de 140 000 \$ pour ladite propriété

La municipalité peut emprunter 35% de plus de la valeur marchande du bâtiment incluant taxes nettes ;

Le règlement d'emprunt se lit comme suit :

140 000 \$	Valeur Marchande du bâtiment
14 000 \$	Imprévus
14 000 \$	Frais incidents
168 000 \$	Total avant taxe nette
8 798 \$	Taxe nette
176 798 \$	Total avec taxes nette
14 000 \$	Frais de financement
190 798 \$	Montant maximum que la municipalité peut emprunter

Le propriétaire du garage Trudel monsieur Jean Trudel demande un montant de 250 000 \$ pour la vente de son garage ;

Après discussion les membres du conseil de la municipalité de Nédélec prennent la décision suivante :

Demande au propriétaire, monsieur Jean Trudel, de demander un deuxième avis, donc une deuxième évaluation de la valeur marchande de son bâtiment ;

Lorsque la deuxième évaluation marchande arrivera, les membres du conseil reprendront les discussions dans ce dossier :

La demande d'un deuxième avis et/ou évaluation marchande n'engage en aucun cas la municipalité à faire l'achat dudit bâtiment. À suivre.

7637-10-24

13.1 Projet de Murale Postcards

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de participer au projet "Peinture-Carte Postale" présenté par monsieur Marc Leblanc de RizeArts Mural Company. La municipalité est en attente d'une réponse de la Commission scolaire du Lac Témiscamingue. À suivre.

7638-10-24

13.2 Demande d'aide financière - Skidélec

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire un don de 300 \$ à l'organisme Skidélec pour l'entretien de la piste de ski de fond et la piste de raquette.

IL est aussi résolu que la municipalité soit responsables des frais pour la capture des castors qui s'avère problématique sur la piste de ski de fond et piste de raquette, puisque c'est un attrait social sur le territoire de Nédélec.

7639-10-24

13.3 Demande d'aide financière Volet culturelle - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu majoritairement par les conseillers

présents de rejeté la demande d'aide financière présentée par La Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec afin de couvrir frais d'une représentation de "Marc Chabot - Magicien" au coût de 2 294.00 \$, la présentation de ce dernier est au calendrier pour le 15 décembre 2024 lors de la Fête de Noël 2024 au village de Nédélec.

7640-10-24

14.1 Campagne de financement 2024 - Fondation Philippe-Chabot

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de participer à la campagne de financement 2024 de la Fondation Philippe Chabot au montant de 50 \$ pour cette année.

14.2 Campagne de financement Association pulmonaire 2024

15.1 Plainte pour chiens errants

Après avoir reçu une plainte écrite sur une situation de deux chiens errants sur le territoire de Nédélec, les membres du conseil autorisent la directrice générale de faire parvenir une lettre au propriétaire des chiens errants pour l'avertir de la situation, de lui demander de se conformer au règlement No 248 (qui sera joint à la lettre) avant que des procédures de plus hautes instances soient entreprises.

7642-10-24

15.2 Demande de Commandite - Club de l'Âge d'Or de Nédélec

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de faire un don de 60 \$ pour la commandite du dîner de Noël organisé par les membres du Club de l'âge d'or de Nédélec.

15.3 Absence de la directrice générale

La semaine du 14 au 18 octobre 2024 madame Lise Dénomme, directrice générale sera absente du bureau municipal. Le 15 octobre 2024 à 14h30 une rencontre de suivi sur le projet "Construction du centre communautaire" est au calendrier et madame Lyne Ash, mairesse est nommée la personne qui remplacera la DG pour cette rencontre.

16.1 Lettre de confirmation du numéro de décret relatif à la constitution de la RISIT

Les membres du conseil prennent connaissance du courrier reçu durant le mois.

17.1 Prochaine séance ordinaire le 11 novembre 2024

18.1 Période de questions

Un citoyen pose quelque question sur le sujet du garage Trudel.

7643-10-24

19.1 Levée de la séance

La séance ordinaire est levée à 20h32, et est proposé par Yves Bourrassa.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénomé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.